

# R.P.Q.S. 2018

OCTOBRE 2019

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE Exercice 2018



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR L'AMENAGEMENT  
HYDRAULIQUE DU DADOU**  
ZA LA PRADE  
81120 REALMONT  
Tel : 05.63.38.16.99

Référence dossier	RPQS 2018
Auteur	SIAH DADOU
Date	01/10/2019

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	2
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	2
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1) .....	3
1.4.	Nombre d'abonnés .....	3
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	6
1.6.	Eaux traitées .....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018 .....	6
1.6.2.	Production .....	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	8
1.6.5.	Autres volumes .....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	10
2.1.	Modalités de tarification .....	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	11
2.3.	Recettes .....	13
3.	Indicateurs de performance .....	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	18
4.	Financement des investissements .....	19
4.1.	Branchements en plomb .....	19
4.2.	Montants financiers .....	19
4.3.	État de la dette du service .....	19
4.4.	Amortissements .....	19
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	20
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	22

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.*

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : S.I.A.H. DU DADOU
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albi, Ambialet, Aussac, Bellegarde-Marsal, Briatexte, Brousse, Cabanès, Cambon, Carlus, Cunac, Dénat, Fauch, Florentin, Fréjairolles, Fénols, Graulhet, Laboulbène, Laboutarie, Lacrouzette, Lamillarié, Lautrec, Le Sequestre, Le Travet, Lombers, Missècle, Mont-Roc, Mondragon, Montfa, Montpinier, Montredon-Labessonnié, Moulayrès, Mouzieys-Teulet, Orban, Peyregoux, Poulan-Pouzols, Puygouzon, Ronel, Rayssac, Roquecourbe, Rouffiac, Roumégoux, Réalmont, Saint-André, Saint-Antonin-de-Lacalm, Saint-Gauzens, Saint-Genest-de-Contest, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Julien-du-Puy, Saint-Lieux-Lafenasse, Saliès, Sieurac, Teillet, Terre-Clapier, Terssac, Villefranche-d'Albigeois, Vénès
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui, date d'approbation\* : en cours  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : en cours  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : 2018  Non

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE



Le service est exploité en **Délégation de Service Public : affermage**

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/06/2014
- Date de fin de contrat initial : 31/05/2032
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/05/2032
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1- Intégration nouveaux équipement (UTEP Teillet)
- Nature exacte de la mission du prestataire : Compteur eau froide, distribution, élévation, gestion clientèle, production, branchement

## 1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **47 873 habitants** au 31/12/2018 (45 940 au 31/12/2017).

## 1.4. NOMBRE D'ABONNES



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **21 612 abonnés** au 31/12/2018 (21 258 au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Variation en %
Albi	1005	1019	1,4%
Ambialet	333	331	-0,6%
Aussac	130	129	-0,8%
Bellegarde-Marsal	325	330	1,5%
Briatexte	954	961	0,7%
Brousse	199	199	0,0%
Cabanès	123	127	3,3%
Cambon	910	909	-0,1%
Carlus	310	313	1,0%
Cunac	637	653	2,5%
Dénat	373	376	0,8%

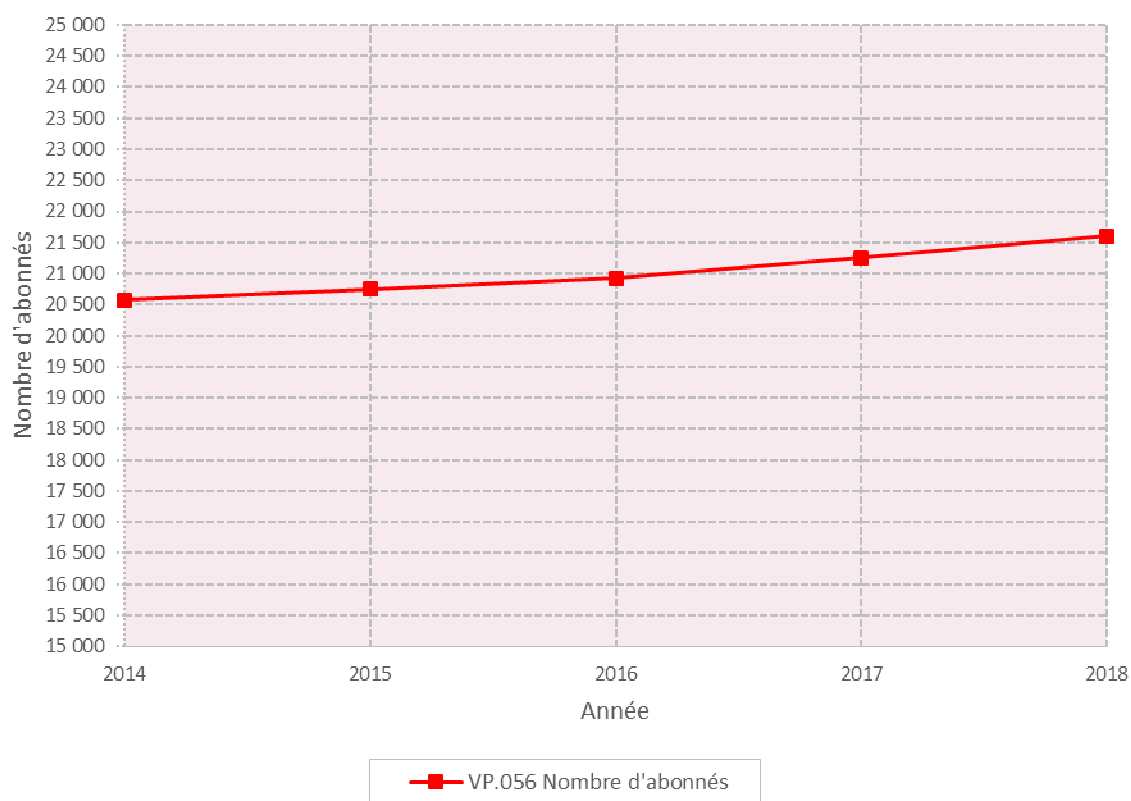
<b>Commune</b>	<b>Nombre total d'abonnés au 31/12/2017</b>	<b>Nombre total d'abonnés 31/12/2018</b>	<b>Variation en %</b>
Fauch	243	251	3,3%
Fénols	107	106	-0,9%
Florentin	295	302	2,4%
Fréjairolles	581	595	2,4%
Graulhet	1184	1191	0,6%
Labastide Dénat	197	192	-2,5%
Laboubène	69	70	1,4%
Laboutarié	231	231	0,0%
Lacrouzette	873	904	3,6%
Lamillarié	207	206	-0,5%
Lautrec	885	892	0,8%
Le Sequestre	931	973	4,5%
Le Travet	91	87	-4,4%
Lomers	514	516	0,4%
Missècle	54	52	-3,7%
Mont-Roc	155	150	-3,2%
Montdragon	263	268	1,9%
Montfa	191	191	0,0%
Montpinier	79	78	-1,3%
Montredon-Labessonnié	314	311	-1,0%
Moulayrès	101	101	0,0%
Mouzieys-Teulet	220	221	0,5%
Orban	143	141	-1,4%
Peyregoux	46	45	-2,2%
Poulan-Pouzols	211	217	2,8%
Puygouzon	1484	1503	1,3%
Rayssac	0	125	
Réalmont	839	845	0,7%
Ronel	142	143	0,7%
Roquecourbe	1177	1182	0,4%
Rouffiac	262	272	3,8%
Roumégoux	132	134	1,5%
Saint-André	75	73	-2,7%
Saint-Antonin-de-Lacalm	143	147	2,8%
Saint-Gauzens	339	342	0,9%
Saint-Genest-de-Contest	128	130	1,6%
Saint-Germier	81	86	6,2%
Saint-Jean-de-Vals	39	42	7,7%

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Variation en %
Saint-Julien-du-Puy	203	207	2,0%
Saint-Lieux-Lafenasse	219	221	0,9%
Saliès	350	351	0,3%
Sieurac	113	116	2,7%
Teillet	306	305	-0,3%
Terre-Clapier	131	133	1,5%
Terssac	613	621	1,3%
Vénes	358	358	0,0%
Villefranche d'Albigeois	635	633	-0,3%
<b>Total</b>	<b>21253</b> dont 7 non domestiques	<b>21607</b> dont 7 non domestiques	<b>1,7%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **11,03 abonnés/km** au 31/12/2018 (11,1 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,22 habitants/abonné** au 31/12/2018 (2,16 habitants/abonné au 31/12/2017).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **113,6 m<sup>3</sup>/abonné** au 31/12/2018. (111,2 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2017).



## 1.5. EAUX BRUTES

### 1.5.1. PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU



Le service public d'eau potable prélève **4 115 671 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2018 (4 472 973 pour l'exercice 2017).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Prise de Rassisse	Barrage	25 000 m <sup>3</sup> /jour	2 928 959	2 844 164	-2,9%
Prise de la Bancalié	Barrage	5 000 m <sup>3</sup> /jour	1 544 014	1 271 507	-17,6%
<b>Total</b>		20 000 m <sup>3</sup> /jour	4 472 973	4 115 671	-8%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.

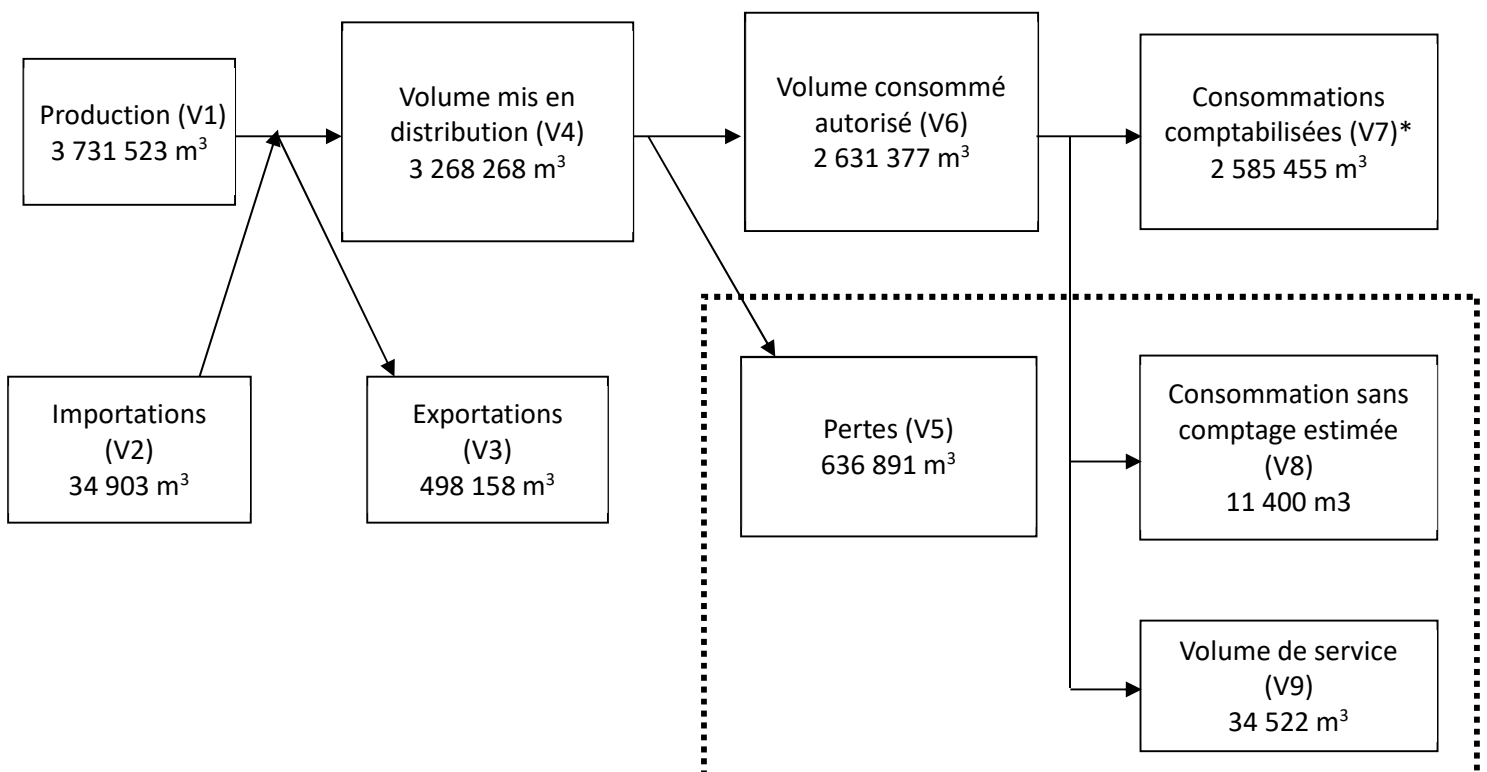
### 1.5.2. ACHATS D'EAUX BRUTES



Sans objet

## 1.6. EAUX TRAITEES

### 1.6.1. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2018



## 1.6.2. PRODUCTION

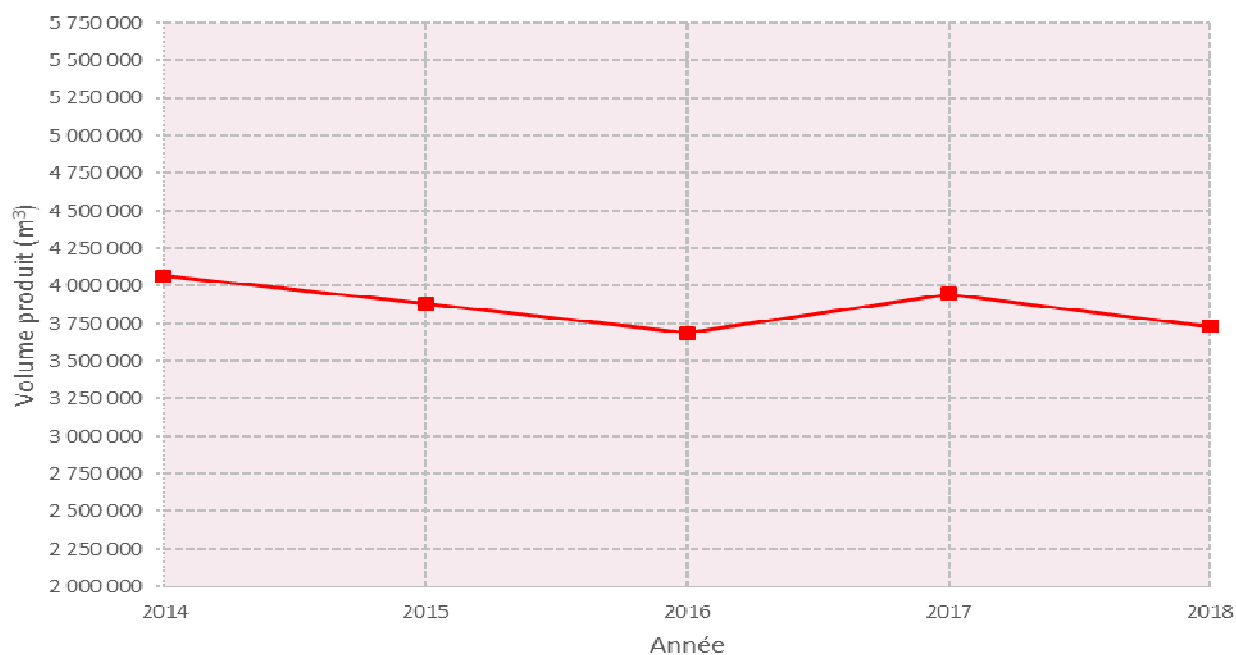


Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Usine de Traitement de la Bancalié	Réactif
Usine de Traitement de Teillet	Réactif

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Prise de Rassisse	2 747 125	2 587 163	-5,8%	40
Prise de la Bancalié	1 200 000	1 144 360	-4,6%	50
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>3 947 125</b>	<b>3 731 523</b>	<b>-5,5%</b>	<b>43,07</b>



## 1.6.3. ACHATS D'EAUX TRAITEES



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Albi	165	160	-3%	50
Le Fraysse	14 939	34 265	129%	50
Syndicat Valence Valderies	10 909	478	-96%	50
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>26 013</b>	<b>34 903</b>	<b>34%</b>	<b>50</b>

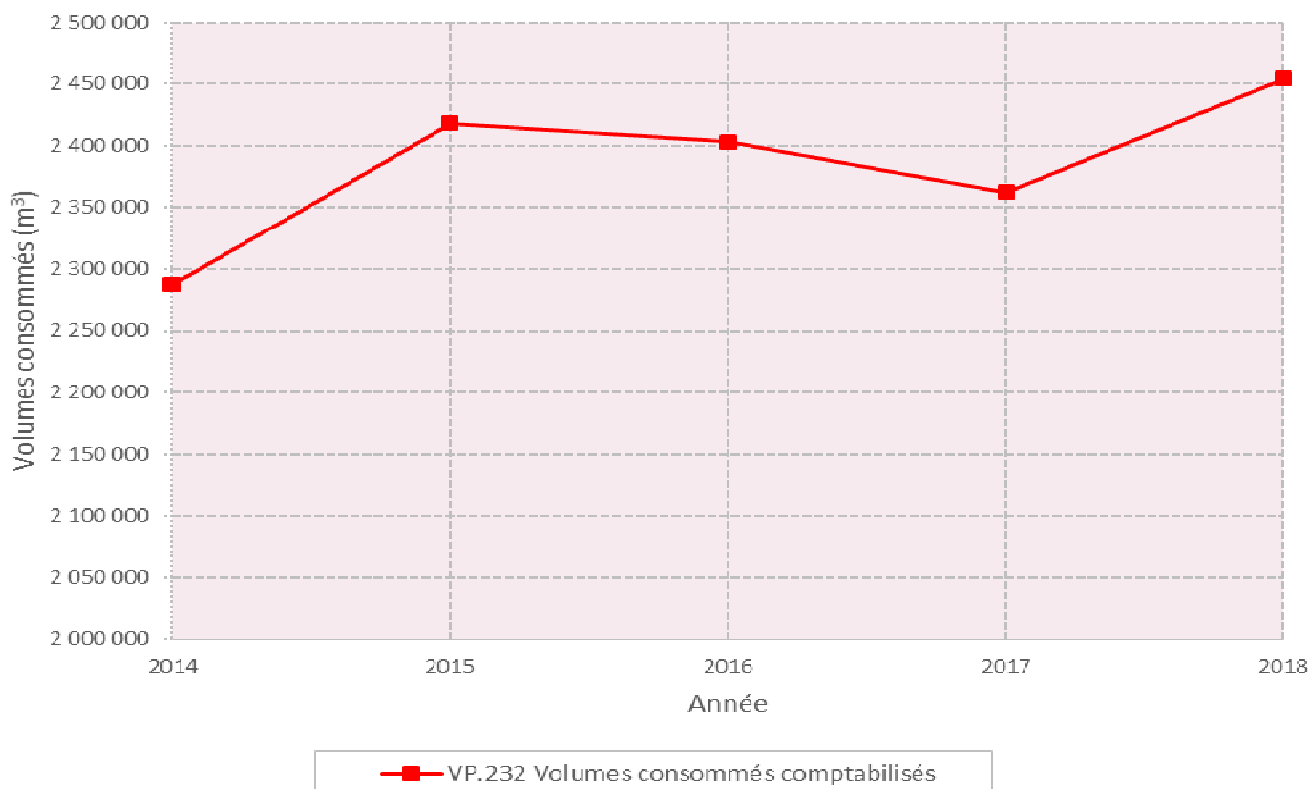


#### 1.6.4. VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	2 362 592	2 454 422	3,9%
Abonnés non domestiques	759	628	-17,3%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>2 363 351</b>	<b>2 455 050</b>	<b>3,9%</b>
GRAULHET	95 111	118 496	24,6%
PAULINET	731	846	15,7%
REALMONT	103 621	100 482	-3,0%
SAINT-JUERY	51 049	51 134	0,2%
SYNDICAT VIELMUR - SAINT-PAUL	318 952	227 200	-28,8%
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>569 464</b>	<b>498 158</b>	<b>-12,5%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.6.5. AUTRES VOLUMES

---



	Exercice 2017 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	5 580	<b>11 400</b>	104,3%
<b>Volume de service (V9)</b>	106 966	<b>34 522</b>	-67,7%

#### 1.6.6. VOLUME CONSOMME AUTORISE

---



	Exercice 2017 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>2 464 833</b>	<b>2 631 377</b>	<b>6,8%</b>

### 1.7. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

---



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **2 129 kilomètres** au 31/12/2018 (2 084 au 31/12/2017).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. MODALITES DE TARIFICATION



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 85,29 € au 01/01/2017  
**84,60 € au 01/01/2018**

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15/20mm y compris location du compteur	10,69 €	<b>10,68 €</b>
	Abonnement DN 25/30/40mm y compris location du compteur	80,69€	80€
	Abonnement DN 60mm ou supérieur y compris location du compteur	164,69€	164€
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 120 m <sup>3</sup>	0,5616 €/m <sup>3</sup>	0,61 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 120 m <sup>3</sup>	0,5616 €/m <sup>3</sup>	0,61 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	74,60 €	<b>73,92 €</b>
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 120 m <sup>3</sup>	0,7085 €/m <sup>3</sup>	0,7865 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 120 m <sup>3</sup>	0,7085 €/m <sup>3</sup>	0,7865 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m <sup>3</sup>	0,07 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

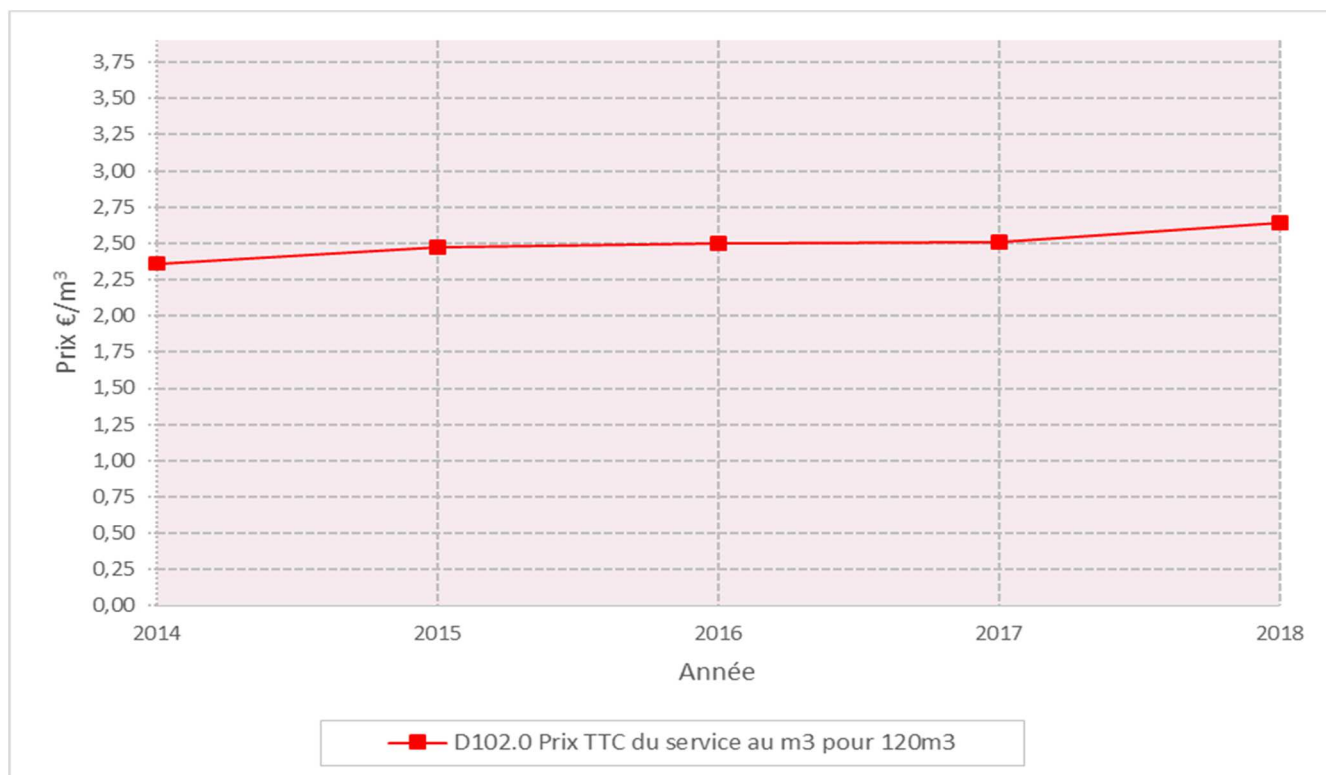
- Délibération du **24/11/2018** effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	10,69	10,68	-0,1%
Part proportionnelle	67,39	73,20	8,6%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	<b>78,08</b>	<b>83,88</b>	<b>7,4%</b>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	74,60	73,92	-0,9%
Part proportionnelle	85,02	94,38	11,0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	<b>159,62</b>	<b>168,30</b>	<b>5,4%</b>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,40	8,40	0,0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0,0%
TVA	15,71	16,05	5,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	<b>63,71</b>	<b>64,05</b>	<b>1,2%</b>
<b>Total</b>	<b>301,42</b>	<b>316,69</b>	<b>5,1%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,51</b>	<b>2,64</b>	<b>5,1%</b>



**Le prix TTC au m<sup>3</sup> (2,64€ en 2018) s'applique de façon identique à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : **Annuelle**

La facturation est effectuée avec une fréquence : **Semestrielle**

Les volumes facturés au titre de l'année 2018 sont de **2 953 208 m<sup>3</sup>/an** (2 932 815 m<sup>3</sup>/an en 2017).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

*Avec l'intégration des travaux à venir, nous devons anticiper les amortissements et poursuivre le financement de renouvellement annuel*

## 2.3.RECETTES



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 586 510	1 658 736	4,6%
<i>dont abonnements</i>	227 195	230 763	1,6%
Recette de vente d'eau en gros	137 949	174 771	26,7%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 724 459</b>	<b>1 833 507</b>	<b>6,3%</b>
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (Taxe Capitaire)	137 406	137 367	0,0%
Autres recettes (Production électrique)	311 688	14 864	-95,2%
<b>Total autres recettes</b>	<b>449 094</b>	<b>152 231</b>	<b>-66,1%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>2 173 553</b>	<b>1 985 737</b>	<b>-8,6%</b>

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	3417600	3 631 521	6,3%
<i>dont abonnements</i>	1 585 474	1 597 189	0,7%
Recette de vente d'eau en gros	157 273	58 953	-62,5%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>3 574 873</b>	<b>3 690 474</b>	<b>3,2%</b>
Recettes liées aux travaux	221 354	262 484	18,6%
Autres recettes (préciser)	154 098	142 645	-7,4%
<b>Total autres recettes</b>	<b>375 452</b>	<b>405 129</b>	<b>7,9%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>3 950 325</b>	<b>4 095 603</b>	<b>3,7%</b>

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : **6 081 340** € (6 123 878 € au 31/12/2017).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	100	1	109	2
Paramètres physico-chimiques	116	0	46	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	99%	98,2%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

### 3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	74%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>107</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution



### 3.3.INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

#### 3.3.1. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

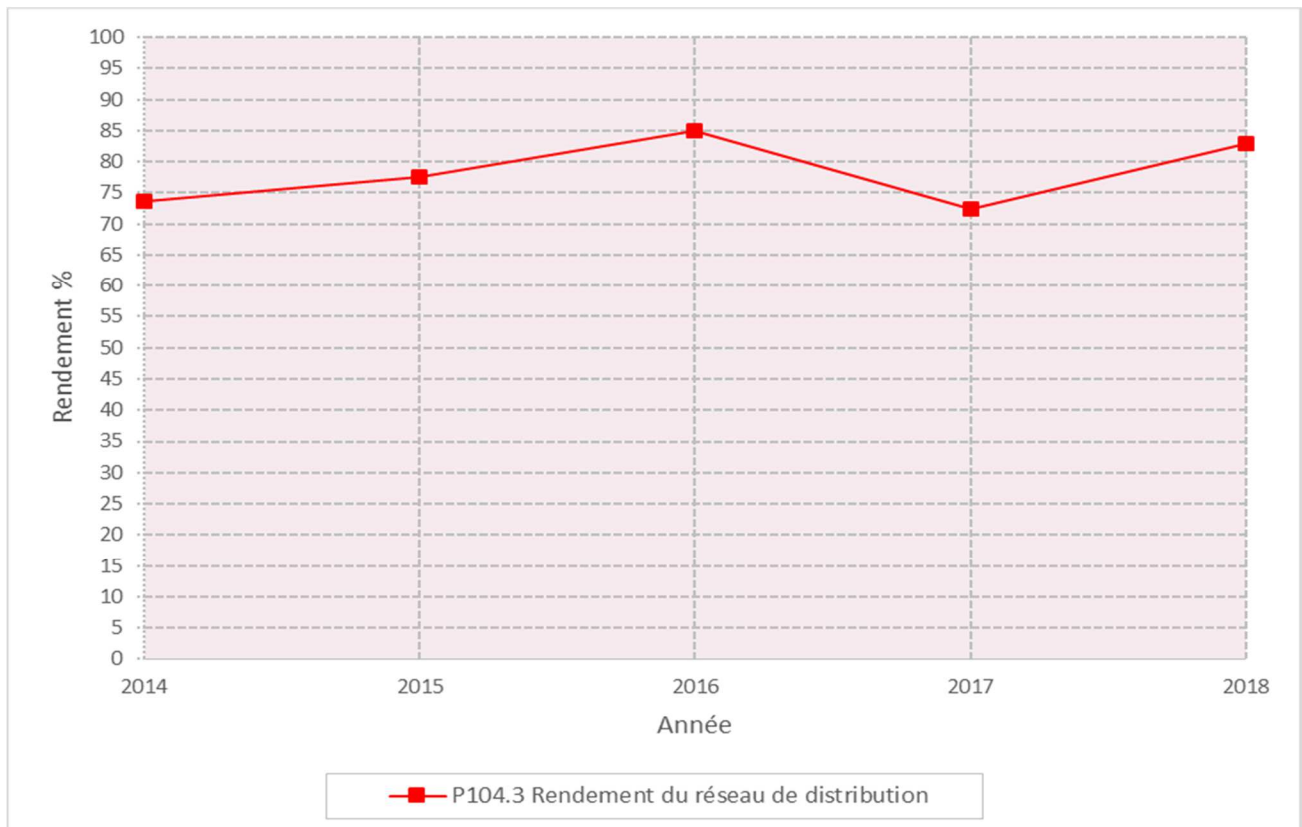
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
<b>Rendement du réseau</b>	<b>72,4%</b>	<b>83%</b>
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	4,3	4,4
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	69,4%	79,5%



### 3.3.2. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,95 m<sup>3</sup>/j/km** (1,5 en 2017).

### 3.3.3. INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de **0,89 m<sup>3</sup>/j/km** (1,34 en 2017).

### 3.3.4. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	8.0	7.6	4.5	3.5	0	0

Au cours des 6 dernières années, 23.6 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,02 %** (0,1 en 2017).

### 3.4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

---



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **45%** (43,1% en 2017).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	18 136	18 255
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	32	32
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,2	0,2

### 4.2. MONTANTS FINANCIERS



	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	<b>7 120 835</b>	<b>2 317 173</b>
Montants des subventions en €	<b>1 214 922</b>	<b>1 406 037</b>
Montants des contributions du budget général en €	<b>5 905 913</b>	<b>911 136</b>

### 4.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre 2018 (montant restant dû en €)	18 943 495 €	17 798 974 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	572 274 €
	Intérêts	541 616 €

### 4.4. AMORTISSEMENTS



Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de **993 469 € HT** (757 480 € HT en 2017).

**4.5. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

---



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

**4.6. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

---



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu **9 demandes d'abandon** de créance et en a accordé **9**.

**677** € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0002 € /m<sup>3</sup> pour l'année 2018** (0,0008 €/m<sup>3</sup> en 2016).

### 5.2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2017	Exercice 2018
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	45 940	47 873
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,51	2,57
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99%	98,2%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	107
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,4%	83%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,5	0,95
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,34	0,89
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,1%	0,02%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	43,1%	45%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0008	0,0002